

SEANCE DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le sept du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur REMOND Bruno, Maire.

PRESENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique
Mrs BRIAS Denis, GILET Clément, MASTROLIA Francis, LEMAITRE Yves, OLIVEIRA Paulo, REMOND Bruno.

POUVOIR :

Mr GRANDAY Alexandre à Mr REMOND Bruno

ABSENTS :

Mme TANNE Chantal et Mr CARDENNE Marc

SECRETAIRE :

Mr GILET Clément

Le compte rendu de la séance du 3 mars 2015 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA M49

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2014 de la M49, qui laisse apparaître

- En section de fonctionnement 0 €
- En section d'investissement 0 €

COMPTE DE GESTION DE LA M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte de gestion 2014 de la M49 présenté par Monsieur le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DE LA M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 de la M49, constatant que ledit compte administratif est nul, aucun résultat n'est à affecter.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA M49

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la M49 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes car il est nul.

Suite au budget nul car transféré en 2014 sur la M14, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, l'annulation du compte de la M49.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA M14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2014 de la M14, qui laisse apparaître :

- En section de fonctionnement un excédent de 99 890.99 €
- En section d'investissement un déficit de 7 571.04 €

COMPTE DE GESTION 2014 DE LA M14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2014 de la M14, présenté par Monsieur le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DE LA M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 de la M14, constatant que ledit compte administratif fait apparaître :

- En section de fonctionnement un excédent de 99 890.99 €
Décide l'affectation en section de fonctionnement reporté de 92 319.95 €
- En section d'investissement un déficit de 7571.04 €
Décide l'affectation en section d'investissement de 7 571.04 € pour combler le déficit

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA M14

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la M14 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 340 746.95 €
- Section d'investissement : 47 410.04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2015 de la M14.

SUBVENTIONS 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2015 :

-Andrezeliene	1 000 €
-Maire ruraux	95 €
-CAL Champeaux	300 €
-ADIL 77	34 €
-La Croix Rouge	100 €
-La Récré des 3 Villages	300 €
-Sida	75 €
-Handicapés	75 €
-Cancer	105 €
-Sclérose en plaques	200 €

TAUX EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation de 3% sur les taux en matière de contributions directes pour l'année 2015, soit :

- Taxe d'habitation 16.74%
- Taxe foncière bâti 13.74%
- Taxe foncière non bâti 45.38%
- CFE (taxe professionnelle) 19.33%

TRAVAUX ECOLE

Suite aux travaux en cours pour le logement de l'école, le conducteur de travaux nous a informés du mauvais état des fenêtres du bâtiment et des portes. De ce fait, nous avons reçu 3 devis pour les changer, voilà ceux retenus :

- SM&FI : remplacement de la porte de cuisine : 1 839.99 € TTC
- La Fermeture Melunaise : remplacement 9 fenêtres 6 395.59 € TTC
- La société 2CO Multitechniques prend à sa charge le remplacement de la porte d'entrée.

AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal approuve pour un montant de 4500 € TTC, l'achat de nouveaux jeux pour enfants (1 toboggan, 1 jeu à ressort 4 places et 1 jeu ressort simple), sur l'aire de jeux prévue à cet effet dans la commune.

SDESM

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

La redevance d'occupation du domaine public due par ERDF et les distributeurs d'électricité non nationalisés pour 2015, s'élève à un montant de 197 €.

Les conseillers approuve, à l'unanimité, la mise en place de 4 lampadaires, route de la borde à Andrezel pour un montant de 16 574.76 € TTC.

DEVIS FEU D'ARTIFICE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le devis de la société ASC pour le feu d'artifice de la commune, pour un montant de 3 300 € TTC.

ELAGAGE DES ARBRES

La société Olivier élagage 77 s'est déplacée le lundi 30 mars pour élaguer les 3 arbres proche de la salle des fêtes. Malheureusement, suite à de mauvaises conditions météorologiques, le personnel de la société a dû arrêter son travail. La société reviendra finir son travail prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.